

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 1^{er} août 2023 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

M. Michel Caron, maire de Saint-Ulric
M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Dominique Roy, maire de Les Méchins
M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

Les membres sont tous présents. La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Andrew Turcotte. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ainsi que le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Recommandations aides financières
 - 3.1. FRR volet 2 – Dons et commandites (Organisation Tournoi Matane – événement En septembre, La Matanie est hockey)
 4. GRH – Démission de madame Armelle Baga Tomtcha du poste d'inspectrice en bâtiments – affichage et mandat pour le processus de sélection et d'embauche
 5. Colloque de l'Association des directions générales des MRC du Québec (ADGMRCQ) à Saint-Hyacinthe du 25 au 27 octobre 2023
 6. Colloque régional 2023 de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), les 18, 19 et 20 octobre 2023 à Venise-en-Québec
 7. Autorisation paiement – Contrats La Québécoise (juillet 2023)
 8. Édifice de La Matanie – Location d'espace au 289, rue Bon-Pasteur
 9. Consultation publique du MELCCFP – Modifications proposées aux règlements encadrant la récupération et la valorisation des matières résiduelles et règlement sur les mesures transitoires du 19 juillet au 3 août 2023
 10. Varia
 11. Période de questions
 12. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 378-08-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif sont tous présents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RECOMMANDATIONS AIDES FINANCIÈRES

RÉSOLUTION 379-08-23

FRR VOLET 2 – DONNS ET COMMANDITES (ORGANISATION TOURNOI MATANE – ÉVÉNEMENT EN SEPTEMBRE, LA MATANIE EST HOCKEY)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Organisation Tournoi Matane – événement En septembre, La Matanie est hockey : 1 000 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 380-08-23

GRH - DÉMISSION DE MADAME ARMELLE BAGA TOMTCHA DU POSTE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS - AFFICHAGE ET MANDAT POUR LE PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la démission de madame Armelle Baga Tomtcha à titre d'inspectrice en bâtiments dont la dernière journée travaillée sera le 4 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie acceptent la démission de madame Armelle Baga Tomtcha, la remercient pour les services rendus et lui souhaitent du succès dans ses projets;

D'autoriser l'affichage du poste et de mandater le comité administratif pour le processus de sélection et d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 381-08-23

COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTIONS GÉNÉRALES DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) À SAINT-HYACINTHE DU 25 AU 27 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT le Colloque conjoint de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) et l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) qui se tiendra du 25 au 27 octobre 2023 au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription au montant de 574,88 \$, incluant les taxes, pour la participation de madame Line Ross, directrice générale et greffière-trésorière, au Colloque conjoint de l'ADGMRCQ et l'ADDELQ du 25 au 27 octobre 2023 à Saint-Hyacinthe, ainsi que les dépenses d'hébergement et de repas avec pièces justificatives et le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 382-08-23

COLLOQUE RÉGIONAL 2023 DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ), LES 18, 19 ET 20 OCTOBRE 2023 À VENISE-EN-QUÉBEC

CONSIDÉRANT le Colloque régional de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) qui se tiendra du 18 au 20 octobre 2023 à Venise-en-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription au montant de 530 \$, plus les taxes applicables, pour la participation de monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, au Colloque régional 2023 de l'AARQ du 18 au 20 octobre 2023 à Venise-en-Québec, ainsi que les dépenses d'hébergement et de repas avec pièces justificatives et le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 383-08-23

AUTORISATION PAIEMENT – CONTRATS LA QUÉBÉCOISE (JUILLET 2023)

CONSIDÉRANT les contrats avec le transporteur Autobus La Québécoise prévoyant une base de 3 000 heures (Berlines) annuellement et de 6 300 \$ heures (Minibus) pour la fourniture de services de transport de personnes avec des véhicules adaptés;

CONSIDÉRANT QUE le paiement pour les services de transport adapté et collectif s'effectue à la fin de chaque mois, soit 250 heures/mois (Berlines) pour un montant mensuel de 10 285,00 \$, plus les taxes, et 525 heures/mois (Minibus) pour un montant mensuel de 33 279,75 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de séance du Conseil en juillet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement mensuel de juillet 2023, à *Autobus La Québécoise*, pour les services de transport adapté et collectif au montant de 11 825,18 \$ (Berlines) et de 38 263,40 \$ (Minibus) pour un grand total de 50 088,58 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 384-08-23

ÉDIFICE DE LA MATANIE – LOCATION D'ESPACE AU 289, RUE BON-PASTEUR

CONSIDÉRANT l'acceptation de la proposition de location d'un local sis au 289, rue Bon-Pasteur, par le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANAM);

CONSIDÉRANT QU'un bail commercial doit être convenu entre la MRC et le SANAM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif mandate monsieur Olivier Banville pour négocier un projet de bail avec le SANAM et faire rapport au Conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 385-08-23

CONSULTATION PUBLIQUE DU MELCCFP – MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLEMENTS ENCADRANT LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RÈGLEMENT SUR LES MESURES TRANSITOIRES DU 19 JUILLET AU 3 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT le courriel, reçu le 24 juillet 2023, du conseiller en environnement de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) nous informant d'une consultation publique de courte durée du 19 juillet au 3 août 2023 menée par le MELCCFP et concernant des modifications réglementaires projetées :

- Des modifications visant à apporter des ajustements à des règlements en matière de récupération et de valorisation de certaines matières résiduelles;
- Des mesures transitoires nécessaires pour l'application de la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*;

CONSIDÉRANT les modifications règlementaires concernent des objets dont les enjeux sont très importants pour les municipalités et la très courte période de consultation du MELCCFP, notamment en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE les consultations publiques en période estivale et de vacances semblent être une tendance lourde pour le gouvernement du Québec et ses ministères :

- Le BNQ, à la demande du MELCCFP, tient présentement une consultation jusqu'au 2 septembre 2023 pour la mise à jour du document BNQ 3660-001 - Manuel de conception des réseaux d'eau potable;
- Le MIFI consulte sur la planification de l'immigration au Québec 2024-2027 et la date limite pour le dépôt de documents est le 11 août 2023;
- Le MAPAQ : Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles – Agir pour nourrir le Québec de demain (fascicule 1) du 21 juin au 16 août;
- Le MAMH : Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) du 8 mai au 31 août 2023;
- Le MÉI : Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec du 2 juin au 1^{er} août 2023;
- Le MSSS : Politique "Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec" – Élaboration du plan d'action 2024-2029, consultation citoyenne du 14 juin au 4 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce sont des sujets sur lesquels les MRC ou les municipalités souhaiteraient pouvoir se prononcer;

CONSIDÉRANT QUE les ressources limitées de plusieurs municipalités ou MRC, d'autant plus en période de vacances estivales, et la multitude de consultations durant cette période limitent leurs possibilités d'interventions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie dénonce, dans un premier temps, la tenue par le MELCCFP d'une consultation publique de si courte durée, du 19 juillet au 3 août 2023, pour des sujets et enjeux aussi importants pour les municipalités; dans un deuxième temps, de tenir ladite consultation en période estivale; et, par conséquent, demande au Ministre, monsieur Benoît Charette, la prolongation de la consultation;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie demande aux associations FQM et UMQ de convenir avec le gouvernement du Québec des périodes de consultation plus réalistes pour permettre une véritable opportunité aux municipalités de toutes tailles et aux MRC de s'exprimer sur les divers sujets qui les concernent;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre responsable de la région, madame Maïté Blanchette Vézina, au député de Matane–Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, ainsi qu'aux MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 386-08-23

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et greffière-trésorière,
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*